

vides for the payment by Canada to the province of contributions in respect of the cost of insured services incurred by the province pursuant to that provincial law,

et les services diagnostiques qui prévoit le paiement par le gouvernement du Canada à la province de contributions relatives au coût des risques couverts que la province a supporté conformément à cette loi provinciale,

(v) a medical care insurance plan established pursuant to a law of a province that satisfies the criteria set forth in subsection 4(1) of the *Medical Care Act*;

(v) un régime d'assurance-soins médicaux établi conformément à une loi d'une province qui répond aux critères exposés au paragraphe 4(1) de la *Loi sur les soins médicaux*;

*Repeal*

*Abrogation*

*Clause 32:* This amendment is consequential on the proposed new *Canada Health Act*.

*Article 32.* — Découle de la nouvelle *Loi canadienne sur la santé*.

BILL C-3

PROJET DE LOI C-3

... les services diagnostiques que le gouvernement du Canada a supporté conformément à cette loi provinciale, et les services diagnostiques qui prévoit le paiement par le gouvernement du Canada à la province de contributions relatives au coût des risques couverts que la province a supporté conformément à cette loi provinciale,

... un régime d'assurance-soins médicaux établi conformément à une loi d'une province qui répond aux critères exposés au paragraphe 4(1) de la Loi sur les soins médicaux;

... 1984 BY THE PARLIAMENT OF CANADA ...

... 1984 PAR LE PARLEMENT DU CANADA ...

THE MINISTER OF HEALTH AND WELFARE ...

LE MINISTRE DE LA SANTÉ, DU BIEN-ÊTRE ET DU BIEN-ÊTRE ...